



Madame la Première ministre,
Madame la Présidente du Groupe d'Experts en charge de l'Exit Strategy,
Chers experts et décideurs politiques,

La crise sanitaire actuelle touche tous les enfants et les jeunes et menace les droits de l'enfant. Depuis son début, les institutions indépendantes de défense des droits de l'enfant et de nombreuses organisations de la société civile travaillant dans le secteur des droits de l'enfant en Belgique ont reçu un grand nombre de signalements et de plaintes, y compris des enfants eux-mêmes, concernant l'impact de la pandémie COVID-19 sur leurs droits et leur bien-être. Cette situation concerne particulièrement les enfants en situation de vulnérabilité. Malgré les réponses gouvernementales à ce sujet, et les initiatives et l'énorme engagement des professionnels des secteurs concernés, il est clair que les mesures de grande envergure imposées pour protéger la santé publique, entraînent une érosion importante des droits de l'enfant. La sonnette d'alarme a déjà été tirée à plusieurs reprises et se fonde, entre autres, sur des recherches participatives actuelles ainsi que sur des études menées lors des crises de ces vingt dernières années. Les constats de celles-ci permettent de trouver des solutions constructives pour aujourd'hui et pour demain. Ainsi, des mesures concrètes et pragmatiques ont été proposées dans divers domaines touchant aux droits de l'enfant afin de soutenir le Conseil national de sécurité dans sa tâche (voir les rapports et recommandations en annexe).

Pour autant, la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant comme considération primordiale n'est pas encore la norme dans les prises de décisions. Les recommandations des enfants et jeunes eux-mêmes et des experts en droits de l'enfant sont encore trop peu entendues et l'impact des mesures proposées sur les droits de l'enfant n'est pas suffisamment pris en compte dans la conception de la stratégie de sortie. Nous ne pouvons plus ignorer qu'au cours des deux dernières décennies, les crises sanitaires et économiques ont eu de graves répercussions sur les droits de l'enfant et le bien-être (familial) – affectant entre autres les droits à la santé, à l'éducation et à la sécurité. On constate également une absence de communication adaptée à destination des enfants et des jeunes, impactant leurs droits à l'information et à la participation.

C'est pourquoi les membres suivants de l'Organe d'avis de la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE) unissent leurs voix pour vous adresser cette lettre : le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE), le Kinderrechtencommissariaat (KRC), la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (la CODE), la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen (KiReCo), Défense des Enfants International (DEI) – Belgique, UNICEF Belgique, les représentants des universités francophones, et le Vlaamse Interuniversitaire Raad (VLIR).

Concrètement, nous sollicitons d'une voix commune:

- **D'inscrire explicitement les droits de l'enfant dans l'agenda du GEES et de ses sous-groupes de travail, et d'inviter des experts en droits de l'enfant en leur sein et de les impliquer dans leurs travaux.** Nous nous tenons à votre disposition pour leur identification si vous le souhaitez. Ces experts inciteraient le GEES à toujours accorder une attention prioritaire et transversale aux droits et à l'intérêt supérieur de l'enfant, lors de la définition de la stratégie de sortie de crise et des mesures qui peuvent être prises à plus long terme.
- **De prendre connaissance des recommandations qui ont déjà été formulées auprès des membres des Parlements et des Gouvernements, entre autres (en annexe).**
- **D'adopter une communication adaptée aux enfants et aux jeunes et de faire en sorte que cette communication leur soit transmise par des canaux qui leur sont accessibles.**
- **De donner la parole aux enfants et aux jeunes et de les impliquer de manière significative dans l'élaboration de la stratégie de sortie et dans l'éventuelle évaluation des mesures prises.** Le droit à la participation des enfants et des jeunes doit occuper une place essentielle dans toute prise de décision qui les concerne. Leur voix doit avoir un impact sur l'élaboration des politiques.



- **De veiller à ce que les mesures sociales et économiques répondent aux vulnérabilités des enfants et des jeunes et corrigent les inégalités pour atteindre des impacts durables.** Les politiques d'austérité, si elles sont adoptées, doivent impérativement éviter de creuser davantage les inégalités.

Nous sommes pleinement conscients de la complexité de la situation actuelle et tenons à vous réaffirmer notre soutien. Nous sommes également disposés à vous rencontrer pour aborder de manière plus détaillée ces différents points.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Première ministre, Madame la Présidente du Groupe d'Experts en charge de l'Exit Strategy, Mesdames et Messieurs les experts et décideurs politiques, l'expression de nos sentiments distingués.

Karen VAN LAETHEM, Présidente de la Commission nationale pour les droits de l'enfant



Bernard DE VOS
Délégué général aux droits de l'enfant



Caroline VRIJENS
Kinderrechtencommissaris



Marie D'HAESE
Co-coordinatrice de la Coordination des ONG
pour les droits de l'enfant



Lien MAGERMAN
Coordinator Kinderrechtencoalitie Vlaanderen



Benoit VAN KEIRSBILCK
Directeur Défense des Enfants International –
Belgique



Maud DOMINICY
Représentante UNICEF Belgique



Jacques FIERENS
Représentant des universités francophones

Johan PUT
Représentant du Vlaamse Interuniversitaire Raad

